



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

## **Contribution de la Suisse à la synthèse du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme**

**Les pratiques optimales et les enseignements tirés sur la façon dont la protection et la promotion des droits de l'homme contribuent à prévenir et à combattre l'extrémisme violent  
(Résolution 30/15 du Conseil des droits de l'homme)**

**16 mars 2016**



*Table des matières*

<b>I. Engagement de la Suisse sur le plan national</b> .....	<b>3</b>
A. Un cadre fondé sur un système démocratique fédéraliste et les droits de l'homme .....	3
B. Mesures contribuant à prévenir et à combattre le racisme et la discrimination raciale .....	4
C. Mesures destinées à promouvoir le dialogue interreligieux .....	5
D. Mesures destinées à promouvoir l'intégration .....	6
E. Programmes axées sur la jeunesse .....	7
F. Mesures visant à identifier les meilleures pratiques dans la prévention de l'extrémisme violent .....	8
<b>II. Engagement de la Suisse sur le plan international</b> .....	<b>9</b>
A. Minorités et liberté de religion .....	9
B. Droits économiques, sociaux et culturels .....	10
C. Lutte contre la torture / prévention de la torture / abolition de la peine de mort ...	10
D. Justice juvénile .....	11
E. Liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique .....	11
F. Entreprises et droits de l'homme .....	11
G. Droits de l'homme et lutte contre le terrorisme .....	12
H. Développement .....	12

*La présente contribution comprend des éléments non-exhaustifs sur les pratiques optimales et les enseignements tirés sur la façon dont la protection et la promotion des droits de l'homme contribuent à prévenir l'extrémisme violent. La Suisse poursuit un nombre d'activités sur le plan national ainsi que sur le plan international qui n'ont pas nécessairement vocation de combattre en priorité l'extrémisme violent mais qui peuvent contribuer de manière substantielle à sa prévention.*



## ***I. Engagement de la Suisse sur le plan national***

### ***A. Un cadre fondé sur un système démocratique fédéraliste et les droits de l'homme***

Une caractéristique fondamentale de l'ordre juridique suisse est la forte composante fédéraliste : selon notre Constitution fédérale, les cantons exercent tous les droits qui ne sont pas délégués à la Confédération. En vertu de ce principe de subsidiarité, les compétences sont déléguées du bas (les cantons) vers le haut (la Confédération) – et non pas le contraire, comme c'est le cas dans la plupart des autres Etats fédéraux.

Le principe de subsidiarité garantit que l'action publique est proche des citoyens et donc particulièrement attentive à leurs besoins, soumise à leur contrôle et réactive quant à ses propres nécessités. Enfin, le fédéralisme est aussi un « terrain d'expérimentation » qui permet aux cantons, très différents les uns des autres en termes de superficie, de population, de culture et d'économie, de trouver des solutions adéquates, dans le cadre des limites juridiques de la Confédération, afin de prévenir et combattre au mieux l'extrémisme violent.

La Suisse fait partie des pays qui connaissent la tradition moniste. Dès qu'elles ont été approuvées par la Suisse, les normes du droit international font partie intégrante de l'ordre juridique suisse et tous les organes de l'Etat doivent les respecter et les appliquer. La validité des dispositions des Conventions est ainsi « immédiate » et ses normes sont donc contraignantes pour tous les organes de l'Etat, qu'ils soient législatifs, exécutifs ou judiciaires.

Tous les niveaux du gouvernement, confédération, cantons, communes, doivent respecter les normes minimales relatives aux droits de l'homme. La garantie des droits fondamentaux est considérée comme une condition essentielle à une société ouverte, participative et intégrative et contribue ainsi à prévenir l'extrémisme violent. Une place importante est accordée dans ce cadre à la liberté d'opinion et d'information ainsi qu'à la liberté de réunion et d'association, à la liberté de conscience et de religion, à la protection des minorités et à la lutte contre toute forme de discrimination, y inclus pour des motifs de racisme.

Par exemple les dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CERD) ont valeur de loi-cadre. Dès la ratification de la Convention et l'entrée en vigueur pour la Suisse, le Tribunal fédéral a d'ailleurs commencé à s'y référer dans sa jurisprudence.

La dignité et l'égalité sont les premiers droits énumérés dans le catalogue de droits fondamentaux de la Constitution fédérale (art. 7 à 34 Cst.). Les principes constitutionnels de l'égalité devant la loi et d'interdiction de la discrimination (Art. 8 Cst) sont concrétisés



Swiss Confederation

dans le domaine du droit public par plusieurs lois fédérales, dont par exemple la loi sur l'égalité entre femmes et hommes, la loi sur l'égalité pour les handicapés et la loi sur le partenariat enregistré entre personnes du même sexe et dans le domaine du droit privé par la protection de la personnalité ancrée dans le Code civil (art. 27 ss CC).

L'article 261bis du Code pénal (CP) interdit la discrimination basée notamment sur l'appartenance ethnique, « raciale » ou religieuse, tout comme il interdit le refus d'une prestation destinée à l'usage public et la négation des génocides ou d'un autre crime contre l'humanité.

### ***B. Mesures contribuant à prévenir et à combattre le racisme et la discrimination raciale***

La Suisse a pris plusieurs mesures pour que les instruments juridiques existants soient mieux connus et utilisés :

- Centres de consultation pour les victimes de discrimination : la mise à disposition d'offres de consultation pour protéger les individus de la discrimination figure depuis janvier 2014 parmi les objectifs des Programmes d'intégration cantonaux (PIC), et tous les cantons se sont attelés à cette tâche.
- Cours donnés sur la base du guide juridique : le Service de lutte contre le racisme (SLR) continue à dispenser la formation en lien avec le guide juridique. Il est toujours plus fréquent que ces cours s'inscrivent dans la réalisation des objectifs des PIC.
- Analyse de l'accès à la justice : plusieurs services fédéraux ont confié au Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH) le soin d'évaluer les mécanismes qui facilitent ou compliquent l'accès à la justice pour les victimes d'actes discriminatoires. Cette étude sera publiée en printemps 2016.

Soutien de projets de la société civile : depuis 2001 et jusqu'en 2014, le SLR a soutenu 762 projets généraux et 372 projets scolaires menés dans toute la Suisse, pour un montant total qui dépasse respectivement les 15 et les 5 millions de francs. Les projets scolaires ont pour but de promouvoir la connaissance des droits de l'homme et de sensibiliser contre le racisme et la discrimination ; ils abordent des thèmes tels que l'attitude envers les étrangers, les mécanismes d'exclusion, le courage civique, la Shoah ou le racisme au quotidien.

Mesures contre le discours de haine : alors que le nombre et le type de cas portés devant les tribunaux pour violation de l'article 261<sup>bis</sup> CP sont restés plutôt stables dans le temps, les cas de racisme sur la Toile (en particulier sur les réseaux sociaux tels que Facebook, Twitter, YouTube, etc.) ont augmenté et leurs auteurs (des jeunes utilisateurs et utilisatrices des réseaux) sont toujours plus souvent des mineurs. Afin de contrer cette évolution, la Suisse a participé, en 2014 et 2015, à la campagne du Conseil de l'Europe « No Hate Speech Movement ». Ainsi par exemple, un site internet ([www.nohatespeech.ch](http://www.nohatespeech.ch)) a mis à disposition des jeunes et des organisations de jeunesse des informations sur les discours de haine en ligne, en leur proposant des idées d'actions

Swiss Confederation

afin qu'ils s'engagent contre ce phénomène. Plusieurs activités ont été développées au plan national, dont des formations et des événements publics.

La Commission fédérale contre le racisme (CFR) a également lancé en 2015 la campagne « Une Suisse à nos couleurs » avec pour objectif de sensibiliser les jeunes à la thématique de la discrimination raciale, aux discours de haine propagée en ligne et sur la nécessité de lutter contre ce phénomène. Durant les cinq mois de la campagne, des jeunes de toute la Suisse ont animé une page Facebook. Ceux-ci ont été conviés à s'y exprimer de façon positive et ouverte pour réagir aux propos haineux. Pour la CFR, les actions de sensibilisation destinées à mettre fin à la stigmatisation et à la discrimination raciale sur les réseaux sociaux doivent se poursuivre. Elle entend tirer profit de ce qui a été fait dans le cadre de la campagne et encourager d'autres actions dans le futur.

### *C. Mesures destinées à promouvoir le dialogue interreligieux*

Bien que l'extrémisme violent ne soit ni nouveau ni propre à une région, une nationalité ou un système de croyance précis, la religion peut constituer un passage vers la radicalisation. Pour mieux comprendre le phénomène de la radicalisation djihadiste, il est nécessaire, notamment pour les acteurs socio-éducatifs, de comprendre le fait religieux et certains principes de base de l'islam. Dans ce contexte, il est important de nouer le dialogue avec toutes les communautés religieuses.

Sur le plan national, les communautés juives et chrétiennes s'efforcent, en collaboration avec les associations musulmanes, d'obtenir une meilleure compréhension des religions et une meilleure entente entre les religions (**dialogue interreligieux**).

Les organisations musulmanes sont elles aussi de plus en plus actives dans le lancement d'initiatives visant à la connaissance mutuelle. De nombreux centres islamiques et associations faïtières cantonales organisent régulièrement des séances d'information, des débats, des forums ou mènent des projets (dont certains sont cofinancés par le SLR) pour encourager les rencontres entre enfants et jeunes de différentes religions.

Depuis 2006, des représentants de la Confédération ont des échanges de vues réguliers avec le Conseil suisse des religions (SCR), au sein duquel sont représentées les religions chrétienne, juive et musulmane (mais pas – encore – de religions non abrahamiques). Le SCR a été créé comme une plateforme de dialogue pour les trois communautés et se voit comme interlocuteur de la Confédération.

La plupart des cantons et des villes échangent de manière très active avec les communautés religieuses établies sur leur territoire. Des plateformes ou forums de dialogue interreligieux ont ainsi été créés et des journées de rencontres ont régulièrement lieu. Quelques exemples :

- Le canton de Bâle-Ville a créé un poste de coordinateur pour les questions religieuses (service Diversité et intégration, département présidial), qui travaille sur ces questions avec la retenue qui s'impose, en visant aussi bien l'intégration que la prévention. Un instrument important à cet effet est la Table ronde des religions des deux Bâle, créée en 2007, dont font partie 16 institutions religieuses



Swiss Confederation

et qui discute de thèmes actuels touchant à la fois l'administration, les communautés religieuses et la population. Mentionnons également la série de cours de formation continue de soutien et d'information pour les assistants religieux (*Unterstützung und Information für religiöse Betreuungspersonen*), organisés depuis 2011 par la Coordination pour les questions religieuses en collaboration avec le GGG Service de consultation pour les étrangers, qui couvre un large besoin d'information.

- Dans le canton de Schaffhouse, le dialogue interreligieux donne lieu notamment à des échanges réguliers avec les communautés musulmanes. Un contact particulier a été instauré avec la mosquée Aksa, soutenue par l'Etat turc, où sont souvent organisées des visites de classes scolaires et de classes de confirmands. Dans le but de soutenir dans leur quotidien le corps enseignant et les autres acteurs du système scolaire (en particulier les autorités scolaires), le Conseil de l'instruction publique du canton a adopté en avril 2010 des recommandations sur le thème des élèves de différentes religions à l'école obligatoire. Ces recommandations se fondent avant tout sur les bases légales fédérales et cantonales en vigueur, mais prennent aussi en compte le changement de jurisprudence du Tribunal fédéral dans son arrêt du 24 octobre 2008 (ATF 135 I 79, cours de natation, cas du canton de Schaffhouse).
- La ville de Berne héberge depuis 2014 la Maison des religions, un centre consacré au dialogue interculturel et interreligieux, auquel participent, outre les principales communautés religieuses, la communauté juive, les adeptes de la foi baha'i et les sikhs, ainsi que de nombreuses institutions et organisations actives dans le domaine de la migration, de l'intégration et de la culture. La Maison résout le problème de locaux que rencontrent les importantes communautés religieuses arrivées ces 30 à 40 dernières années en leur donnant un accès permanent à des locaux dignes et suffisamment grands. Ce projet, novateur, permet à différentes communautés religieuses de mener de manière responsable leur vie religieuse sous un même toit.
- La ville de Zurich a lancé et soutient depuis 1997 le Forum zurichois des religions. Interlocuteur des autorités cantonales, des Eglises nationales et des communautés religieuses des minorités culturelles, ce forum fait également office de médiateur, donne des consultations et organise des séances de formation et d'information ainsi que des fêtes et des rencontres interreligieuses.

Il faut également souligner l'intérêt croissant des Universités et Hautes écoles pour les thèmes liés au dialogue interreligieux et aux questions d'extrémisme. Ainsi, l'Université de Fribourg a ouvert, en 2015, le Centre Suisse Islam et Société (CSIS). Ce centre dont les travaux sont soutenus par la Confédération a pour objectif d'aménager un espace académique dédié à l'auto-réflexion islamique au sein même d'une université.

#### ***D. Mesures destinées à promouvoir l'intégration***

Les mesures mises en place pour promouvoir l'intégration dans le domaine de la



formation et de l'inclusion dans le marché du travail peuvent participer à éviter que des attitudes extrémistes ne se propagent dans des cercles élargis. Ces mesures constituent des points forts au sein des programmes cantonaux d'intégration (PIC) mis en place par les délégués à l'intégration au niveau cantonal, sous la supervision et avec le financement de la Confédération.

### *E. Programmes axés sur la jeunesse*

La Confédération, par l'Office fédéral des assurances sociales, a mis en place en 2011, deux programmes nationaux de prévention pour une durée de 5 ans :

**Le Programme national de prévention « Les jeunes et la violence »<sup>1</sup>** concerne la violence dans la famille, à l'école et dans l'espace public, et a été élaboré par la Confédération, les cantons et les communes. Par le soutien de projets modèles, l'évaluation des mesures existantes et la réalisation de travaux de recherche sur le thème des jeunes et de la violence, la Confédération a pu donner des impulsions importantes pour le développement de la prévention de la violence aux niveaux cantonal et communal. Cela s'est traduit par une meilleure structuration du champ de la prévention de la violence, la constitution d'un corpus de connaissances commun et des échanges réguliers au niveau national. Le programme a également permis d'améliorer la coordination de la prévention de la violence au sein des cantons, d'analyser de façon approfondie la collaboration entre autorités dans les domaines de la prévention, de l'intervention et de la répression, et de formuler des propositions d'amélioration.

**Le Programme national « Protection de la jeunesse face aux médias et compétences médiatiques »<sup>2</sup>** vise avant tout à aider les enfants et les adolescents à utiliser les médias numériques de façon sûre, responsable et adaptée à leur âge. Il entend aussi conforter les parents, les enseignants et les adultes de référence dans leur rôle d'accompagnateurs et d'éducateurs. Le programme « Jeunes et médias » a débouché sur des améliorations importantes en ce qui concerne le développement des compétences médiatiques. C'est ainsi qu'un portail destiné à la protection des jeunes face aux médias a été mis en place au niveau national. Les personnes intéressées y trouvent des informations et des aides à appliquer dans l'éducation au quotidien.

Si, ces dernières années, la sensibilisation s'est concentrée sur les parents, un soutien accru doit être apporté à l'avenir aux spécialistes de l'animation jeunesse, dans les foyers comme dans les structures d'accueil ou encore dans les écoles professionnelles.

La Confédération entend également renforcer encore la protection de la jeunesse face aux médias et va traiter le problème des déficits identifiés dans le volet réglementaire, notamment dans le domaine des films et des jeux vidéo.

---

<sup>1</sup> [www.jeunesetviolence.ch](http://www.jeunesetviolence.ch)

<sup>2</sup> [www.jeunesetmedias.ch](http://www.jeunesetmedias.ch)



## ***F. Mesures visant à identifier les meilleures pratiques dans la prévention de l'extrémisme violent***

La Suisse a financé une étude sur l'« Arrière-plan de la radicalisation djihadiste en Suisse »<sup>3</sup> de la Haute école des sciences appliquées de Zurich publiée en 2015. Cette étude exploratoire, assortie de recommandations pour la prévention et l'intervention, démontre que le nombre de djihadistes partis de Suisse est minime en comparaison avec d'autres pays européens. Cependant, elle constate que les mécanismes d'exclusion peuvent jouer un rôle dans les processus de radicalisation.

Le 25 août 2015 le délégué du Réseau national de sécurité (RNS) a été chargé de dégager les meilleures pratiques applicables relevant du domaine non policier dans le cadre de la prévention du terrorisme. Il s'agit de concert avec les conférences gouvernementales (CdC, CDAS, CDIP)<sup>4</sup> et les instances cantonales compétentes en matière d'exécution pénale, d'éducation, des affaires sociales et de migrations et d'intégration, ainsi que des communautés religieuses, de dresser un bilan global de la situation en Suisse. Le but est de formuler des recommandations susceptibles d'aider les autorités et les institutions et de renforcer l'interconnexion des différents acteurs concernés. Ce mandat se concrétisera sous la forme d'un rapport qui sera publié à la fin du premier semestre 2016. La structure fédéraliste de la Suisse permet en l'occurrence une approche décentralisée de la prévention de l'extrémisme violent grâce à une délégation de compétence à l'échelon local (cantons / communes). Il existe néanmoins une marge de progression dans la mise en réseau des divers acteurs locaux qui trop souvent sont dans une logique de silo. Conscientes de ces difficultés, plusieurs cantons et grandes villes ont défini de véritables stratégies de prévention de l'extrémisme violent. Le rapport du délégué proposera de généraliser à l'échelon local cette forme de gouvernance des mesures mises en œuvre.

---

<sup>3</sup>[https://www.zhaw.ch/storage/shared/sozialarbeit/Forschung/Deliquenz\\_Kriminalpraevention/Jugendkriminalitaet\\_Jugendgewalt/Schlussbericht-Jihadismus-FR.pdf](https://www.zhaw.ch/storage/shared/sozialarbeit/Forschung/Deliquenz_Kriminalpraevention/Jugendkriminalitaet_Jugendgewalt/Schlussbericht-Jihadismus-FR.pdf)

<sup>4</sup> Conférence des cantons (CdC), Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS), Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP).





## ***II. Engagement de la Suisse sur le plan international***

La Suisse a fait de la prévention de l'extrémisme violent un objectif prioritaire de sa politique étrangère. Dans l'optique de contribuer aux discussions sur la prévention de l'extrémisme violent au niveau international, elle organise conjointement avec les Nations Unies une conférence sur le Plan d'action du Secrétaire Général pour la prévention de l'extrémisme violent les 7-8 avril 2016 à Genève.

Elle développe en outre un Plan d'action de politique étrangère en matière de prévention de l'extrémisme violent qui s'inspire en particulier des axes recommandés par le Plan d'Action du Secrétaire général des Nations Unies, à savoir: dialogue politique et prévention; résolution et transformation des conflits; renforcement de la bonne gouvernance et du respect des droits de l'homme et de l'état de droit; implication des populations; mobilisation des jeunes; égalité des sexes et autonomisation des femmes; éducation, renforcement des compétences et facilitation de l'accès à l'emploi; communication stratégique, Internet et réseaux sociaux.

L'engagement international de la Suisse en matière de droits de l'homme est basé sur la conviction que le respect des droits de l'homme contribue à la stabilité internationale, à la prévention et à la transformation des conflits, à la prévention du terrorisme et de l'extrémisme violent.

La Suisse s'engage au sein d'organisations et enceintes internationales et régionales ainsi que dans ses discussions bilatérales pour le respect du droit international, en particulier les droits de l'homme et – en période de conflit armé – le droit international humanitaire. Elle contribue à ce que les normes, politiques, standards et bonnes pratiques développés en matière de prévention de l'extrémisme violent soient en pleine conformité avec les droits de l'homme et visent à les promouvoir.

L'engagement de la Suisse en matière de prévention de l'extrémisme violent en lien avec les droits de l'homme porte notamment sur les aspects suivants :

### ***A. Minorités et liberté de religion***

La liberté de religion et la protection des minorités religieuses et ethniques ainsi que la liberté d'expression font partie intégrante de la politique suisse en matière de droits de l'homme dont les principes et les objectifs ont été mis en avant dans la Stratégie Droits de l'homme du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) 2016-2019 qui a été publiée fin février 2016. Au niveau bilatéral, la Suisse aborde régulièrement les sujets de la liberté de religion et des droits des communautés ethniques et religieuses dans les consultations politiques et dans les dialogues sur les droits de l'homme. Au niveau multilatéral, la Suisse participe activement aux travaux de l'ONU ainsi que d'autres organes compétents d'organisations internationales et régionales comme l'OSCE et le

Swiss Confederation

Conseil de l'Europe. Elle soutient dans ce contexte les résolutions pertinentes, y compris au Conseil des droits de l'homme et à l'Assemblée générale des Nations Unies.

### ***B. Droits économiques, sociaux et culturels***

La Suisse s'engage dans ses relations bilatérales et au sein d'enceintes multilatérales à renforcer la mise en œuvre de ces droits. Par sa présence dynamique au sein du Conseil des droits de l'homme, de l'OIT, OMS, UNESCO et UNODC, et son soutien aux activités d'assistance technique de ces institutions, la Suisse veille à ce que les droits économiques, sociaux et culturels soient effectivement affermis au niveau multilatéral, afin de pouvoir apporter une réponse consolidée et coordonnée à l'extrémisme violent. La thématique de la prévention de l'extrémisme violent s'est largement développée dans ces instances, ce que la Suisse suit de près.

En mettant un accent particulier sur l'éducation, la Suisse est membre de la Plateforme transrégionale pour l'éducation et la formation aux droits de l'homme à l'UNESCO qui a comme objectif entre autres:

- D'apporter une valeur ajoutée à la sensibilisation, de partager des meilleures pratiques et de renforcer l'éducation et la formation aux droits de l'homme aux niveaux local, national, régional et international ;
- De favoriser l'intégration de la paix, le respect de l'autre, la compréhension mutuelle, la solidarité et la tolérance dans les systèmes éducatifs ;
- De promouvoir l'universalité des droits de l'homme, la citoyenneté mondiale, le développement durable et la diversité culturelle dans les systèmes éducatifs aux niveaux national et international ;
- De lutter contre l'extrémisme et la violence à l'égard des droits de l'homme et la dignité humaine ;
- De promouvoir le rôle de l'enseignement supérieur dans la diffusion et l'ancrage de la culture de la paix, le dialogue et le respect de l'autre, et
- D'encourager les universités à promouvoir le dialogue interculturel et la diversité culturelle, et de renforcer la protection du patrimoine culturel national et mondial.

La plateforme a par exemple réussi à intégrer l'éducation et la formation aux droits de l'homme dans l'agenda 2030 et le Cadre d'Action Education 2030.

### ***C. Lutte contre la torture / prévention de la torture / abolition de la peine de mort***

La Suisse s'engage en faveur d'une ratification universelle de l'UNCAT et de l'OPCAT. Elle soutient le renforcement des instruments de monitoring applicables en la matière, par exemple les capacités des mécanismes nationaux de préventions (NPM). Elle s'engage pour un rôle accru de la société civile à cet égard, notamment afin de promouvoir la lutte contre l'impunité des auteurs de violations et les réparations et la réhabilitation des victimes de torture.

Swiss Confederation

La Suisse s'engage également de façon prioritaire pour l'abolition de la peine de mort, notamment face à certaines instances où elle est réintroduite.

La Suisse est convaincue de l'inefficacité voire de l'aspect contreproductif de la peine de mort pour prévenir l'extrémisme violent. La Suisse s'engage également pour mettre en évidence les violations des droits de l'homme qui se produisent dans l'usage de la peine de mort, par le biais notamment d'une résolution récurrente déposée depuis 2014 devant le Conseil des droits de l'homme.

#### ***D. Justice juvénile***

La Suisse s'engage pour la promotion d'une justice juvénile basée sur le cadre international existant en mettant en avant la situation et les besoins spécifiques des enfants. Une justice réparatrice plutôt que répressive permet de prévenir dès les premiers signes le développement d'un extrémisme violent ainsi que d'autres dérives. En janvier 2014, la Suisse a participé à l'organisation du Congrès Mondial sur la justice juvénile. Elle promeut la mise en œuvre de la déclaration finale qui en a été le résultat. Elle a lancé une initiative au sein du Forum mondial de lutte contre le terrorisme (GCTF) qui vise à l'élaboration d'un Memorandum sur les meilleures pratiques en matière de justice juvénile dans un contexte de lutte contre le terrorisme. Par l'intermédiaire de l'ONG Défense for Children International, la Suisse soutient en outre la mise en œuvre d'une étude globale sur les enfants privés de liberté. Cette étude doit donner les premiers chiffres fiables sur ce sujet et doit contribuer à mettre en œuvre des mesures pour prévenir l'extrémisme violent chez les jeunes.

#### ***E. Liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique***

La Suisse s'engage au niveau bilatéral et multilatéral pour le respect et la promotion de la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique. Elle s'engage en outre dans des nombreux pays pour permettre à la société civile et aux défenseurs des droits de l'homme de s'exprimer et de se réunir.

#### ***F. Entreprises et droits de l'homme***

La Suisse promeut des initiatives telles que les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme ou le Code de conduite international des entreprises de sécurité privées qui s'adressent aux entreprises qui opèrent dans des environnements complexes ou en proie à des conflits.

En promouvant des initiatives qui demandent une analyse des conflits et l'exercice de pratiques responsables et sensibles aux conflits, la Suisse contribue à prévenir à la création de terrains fertiles pour l'extrémisme violent. Dans le plan d'action national (NAP) suisse de mise en œuvre des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme - dû mi-2016 - il est prévu de sensibiliser les entreprises suisses qui investissent dans des régions de conflit pour les aider à identifier et



à prévenir les risques liés aux droits de l'homme que présentent leurs activités dans ces contextes.

### ***G. Droits de l'homme et lutte contre le terrorisme***

Le terrorisme est de plus en plus souvent l'objet d'une réaction de la part des Etats qui posent des dilemmes juridiques et pratiques par rapport aux droits de l'homme, le droit international humanitaire ou le droit international des réfugiés voire comprend des mesures qui les violent. Cette réaction menace ainsi non seulement d'affaiblir le droit international, mais aussi de nourrir par ces violations les terrains d'instabilité et de radicalisation qui favorisent son développement et celui de l'extrémisme violent. La Suisse s'engage pour que la lutte contre le terrorisme se fasse dans le strict respect des obligations des Etats en matière de droits de l'homme.

### ***H. Développement***

Pour les acteurs du développement, la thématique de l'extrémisme violent n'est pas nouvelle, mais ils l'analysent du point de vue des causes profondes de violence et fragilité que sont le manque de redevabilité des institutions étatiques et de cohésion sociale, voir le non-respect des droits de l'homme.

La fragilité – qui se manifeste par l'absence d'Etat de droit et d'institutions tenues de rendre des comptes – et l'extrémisme violent s'influencent mutuellement : d'une part, la marginalisation et le sentiment d'injustice provoqués par la corruption ou l'exclusion sont les causes profondes de la radicalisation et de l'extrémisme violent. D'autre part, les actes terroristes et la présence d'extrémistes ou de gangs violents renforcent le sentiment d'insécurité dont souffre la population.

Dans de nombreux Etats partenaires de la Suisse, la fragilité se manifeste par le non-respect des droits de l'homme dans le quotidien de la population : celle-ci est exposée à la violence, aux abus (par des acteurs étatiques ou non-étatiques), à la corruption, à l'incertitude juridique, à la discrimination, à la marginalisation sociale et à d'autres formes d'insécurité. En l'absence de dirigeants fiables qui se préoccupent des droits et des besoins de la population, l'Etat perd sa légitimité, et la radicalisation devient pour certains une voie envisageable, ce dont profitent les groupes violents, qui sont parfois perçus comme une alternative au système en place.

Dans le cadre de ses mandats dans les domaines du développement, de la transition et de l'aide humanitaire, la Suisse contribue indirectement à la prévention de l'extrémisme violent en renforçant les droits de l'homme et en travaillant sur la problématique de l'insécurité des personnes : la discrimination, la corruption et l'exclusion. La perception de ces injustices – violations des droits de l'homme - est souvent citée comme l'une des causes profondes de la radicalisation et de l'extrémisme violent.

La Suisse soutient en outre le Fonds mondial pour l'engagement de la communauté et la résilience (GCERF) sis à Genève qui a pour but de soutenir des initiatives locales dans les pays touchés par l'extrémisme violent.